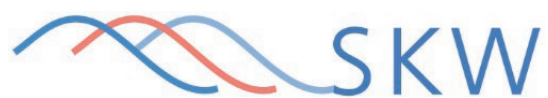


RAPPORT ANNUEL 2025



Schweizerischer Kosmetik-
und Waschmittelverband

Association suisse des cosmétiques
et des détergents

The Swiss Cosmetic
and Detergent Association

Avant-propos		Communication	
Législation		La voix de l'industrie	20
L'UE bat la mesure	4	Travail médiatique	21
Droit sur les cosmétiques	5	Site Internet de la SKW	21
Droit sur les produits chimiques	6	Analyse des services et de la satisfaction de la SKW	21
Législation en matière d'environnement et de développement durable	7	Publications en ligne	21
Législation relative à la responsabilité sociale / rapport sur le développement durable	8	Prestations	
Réunions et manifestations		Services populaires	22
Priorité à la conformité au droit des cartels	11	Informations	23
Organes de l'association	11	Renseignements aux membres et parties prenantes	23
Comité	11	Renseignements aux entreprises et organisations étrangères	23
SKW Stakeholder Council (SC)	12	Certificats Free-Sale et GMP	23
Groupes spécialisés	12	Exportations et salons	23
Conférence des gérants d'affaires de la SKW	12	ARGUSavenue	24
Commissions techniques	12	NielsenIQ	24
Groupe de travail Swissness et exportation	13	Durabilité	
Experts Emballage et environnement	13	Nos missions	25
Experts COV	13	Chiffres	
Groupe de travail Soins capillaires professionnels	14	Marché des cosmétiques	28
Professionnels de l'entretien	14	Détergents et produits de nettoyage	29
Cosmétiques naturels	14	Organisation	
Communication	14	Évolution des effectifs	30
Réseau		Personnel	31
Un réseau fructueux	15	Changement au sein de la direction	31
Autorités	16	Liste des membres	32
Associations et organisations nationales	17	Organes	33
Associations et organisations internationales	18	Représentations	34
Cos D-A-CH	19	Association bodies	35
		Expert groups	35

L'année 2025 a été marquée pour notre secteur par le dynamisme, le changement et d'importantes décisions stratégiques. La vitesse toujours croissante des développements réglementaires, notamment au niveau européen, nous a une nouvelle fois placés face à d'importants défis. Qu'il s'agisse de droit sur les cosmétiques, de droit sur les produits chimiques, de prescriptions en matière de durabilité dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe: la mise en œuvre des exigences se veut plus détaillée, plus complexe et plus exigeante. Pour nos entreprises, cela se traduit non seulement par des coûts accrus en termes de conformité, mais également par un besoin sans cesse croissant d'un accompagnement technique et d'une orientation stratégique.

Par ailleurs, l'année écoulée a été marquée par d'importantes tensions géopolitiques et économiques. L'escalade de la dispute liée aux droits de douane avec les États-Unis ainsi que les incertitudes commerciales sous la présidence de Donald Trump ont suscité l'agitation dans le monde entier. La menace d'une hausse des droits de douanes et les tendances protectionnistes grèvent les chaînes d'approvisionnement internationales et compliquent la planification des secteurs d'exportation. À cela s'ajoutent les conflits persistants, de la guerre en Ukraine aux tensions croissantes dans la région Asie-Pacifique, en passant par la situation instable au Moyen-Orient, qui affectent les prix de l'énergie, les marchés des matières premières et les voies de transport. Ces développements ont des répercussions directes sur l'approvisionnement, la production et les nouveaux marchés de nos entreprises membres.

De même, les négociations relatives aux accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE progressent. Elles offrent assurément des opportunités, mais impliquent également des exigences réglementaires complexes. Il est fondamental que la Suisse évite dans la mesure du possible toute initiative individuelle, afin de maintenir la perméabilité pour nos membres importateurs et exportateurs. L'accès au marché, la sécurité juridique et la compétitivité sont les piliers centraux de notre succès.

Heureusement, le secteur des cosmétiques n'est jusqu'à présent que peu concerné par les restrictions commerciales directes par rapport à d'autres secteurs industriels. Nos produits sont recherchés dans le monde entier et sont gage de qualité, de sécurité et de force d'innovation. Ils sont l'expression de la confiance et contribuent à construire des ponts, là où sont érigés des murs. Néanmoins, nous ne devons

pas nous laisser gagner par un sentiment de fausse sécurité: les entraves au commerce, la volatilité des devises, la hausse des prix du transport et les incertitudes politiques exigent une approche proactive et un positionnement stratégique clair.

Le renouvellement de la direction du secrétariat de la SKW nous a permis de franchir une étape organisationnelle importante, représentant à la fois un signe de continuité et de renouveau. Dans un contexte toujours plus exigeant, un secrétariat fort, techniquement compétent et doté d'une réflexion stratégique revêt une importance centrale.

Pour l'année à venir, nous regardons de l'avant: notre association se concentrera davantage sur la participation active aux processus réglementaires, approfondira encore le dialogue avec les autorités, les décideurs politiques et les organisations partenaires, et soutiendra de manière ciblée le secteur dans la mise en œuvre des nouvelles exigences légales. Dans le même temps, nous renforcerons notre rôle de porte-parole de l'industrie suisse des cosmétiques et des détergents, en faisant preuve de compétence, en nous concentrant sur les solutions et en adoptant une orientation stratégique claire.

Je remercie tous les membres, partenaires et collaborateurs pour leur engagement et leur soutien au cours de la dernière année. Ensemble, en 2026, nous continuerons à façonner l'avenir de notre secteur de manière responsable, résiliente et novatrice.



Christian Koch
Vice-président de la SKW



Christian Koch
Vice-président de la SKW



L'UE bat la mesure

La Suisse se conforme à la majorité des législations de l'UE pertinentes pour la SKW. Cela se produit d'une part au moyen d'un «renvoi dynamique», grâce auquel le droit UE est simultanément et automatiquement adopté, comme par exemple la reprise directe et simultanée aux annexes II-VI du règlement UE sur les cosmétiques.

Ou bien à travers une «mise en œuvre autonome» du droit suisse, c'est-à-dire au sein du processus législatif ordinaire, telle que dans le droit sur les produits chimiques ou sur l'environnement ou bien dans le processus législatif relatif à la responsabilité sociale de l'entreprise. Une des tâches les plus importantes de la SKW consiste à défendre les intérêts des parties prenantes, afin d'éviter l'apparition des entraves techniques au commerce et d'utiliser la marge de manœuvre disponible pour la mise en œuvre autonome. Il existe aujourd'hui de bonnes possibilités de simplifications en termes de contenus vis à vis de la législation de l'UE, dont on fait encore malheureusement trop peu usage.

De manière générale, le degré d'harmonisation est le plus élevé dans le domaine du droit sur les cosmétiques, tant en termes de contenu que d'un point de vue temporel (à l'exception notable de la plus stricte réglementation suisse sur les furocoumarines). C'est dans cette dernière que le décalage temporel avec l'UE est le plus important.

Législation

Droit sur les cosmétiques

Aucune modification substantielle n'a été apportée aux actes législatifs en 2025.

Les principaux défis pour l'industrie ont découlé des adaptations au progrès technique (APT) du règlement CLP UE (CE) n° 1272/2008, c'est-à-dire des dispositions relatives au droit sur les produits chimiques qui ont été transposées dans les annexes du règlement sur les cosmétiques de l'UE et donc de la Suisse.

Règlementation suisse spécifique relative aux furocoumarines

La pierre d'achoppement reste la stricte réglementation suisse sur les furocoumarines, qui s'écarte fortement du droit européen. Selon l'art. 6, al. 1 de l'Ordonnance sur les cosmétiques (OCos) en vigueur depuis 2017, les teneurs en furocoumarines ne doivent pas dépasser 1 ppm dans les produits cosmétiques qui restent sur la peau et peuvent être directement exposés à la lumière du soleil. Dans l'UE, cette restriction s'applique uniquement aux produits solaires et aux autobronzants.

Bien que 40 associations et organisations issues de toute la chaîne de production de valeur aient clairement exprimé leur désaccord lors de la consultation, le Conseil fédéral a validé une demande de l'OSAV dans sa décision du 8 décembre 2023 pour la levée du principe du Cassis de Dijon pour l'art. 6, al. 1 OCos.

La nouvelle réglementation correspondante figure à l'art. 2, lettre c, chiffre 11 de l'Ordonnance sur la mise sur le marché de produits fabriqués selon des prescriptions étrangères (OPPEtr). En application de la décision du Conseil fédéral, les produits cosmétiques qui ne satisfont pas aux exigences légales peuvent encore être fabriqués, mis sur le marché et étiquetés selon l'ancien droit applicable jusqu'au 31 décembre 2025, et distribués aux consommateurs jusqu'à épuisement des stocks.

L'OSAV a achevé et publié la révision correspondante de l'art. 6, al. 1 OCos en décembre 2025. Grâce au dialogue coordonné par la SKW entre l'industrie et les autorités, nous avons pu, avec le soutien de l'IFRA et de diverses organisations partenaires, introduire dans l'ordonnance d'importantes questions du secteur:

- Une période de transition jusqu'à fin 2025 et la possibilité de commercialiser et vendre les produits jusqu'à épuisement des stocks.

- Une entente au niveau des marqueurs: les huit marqueurs proposés par la SKW et l'IFRA ont été transposés. Nous nous sommes donc rapprochés à grands pas de notre objectif d'adaptation du nouvel art. 6, al. 1 OCos de la réglementation à venir sur les furocoumarines par rapport au 52^e amendement des normes de l'IFRA.

- En ce qui concerne le champ d'application, l'exception actuelle pour les parfums, les eaux de toilette et les eaux de Cologne est maintenue.

- La limitation de 1 ppm ne s'applique pas aux produits suivants (liste non exhaustive): produits de soin et cosmétiques pour les ongles, produits de soin capillaire, produits d'hygiène bucco-dentaire, déodorants, produits de soin de nuit, produits à rincer, crèmes pour les pieds, parfums, eaux de toilette et eaux de Cologne (leur lieu d'application n'est pas directement exposé au soleil et leur niveau d'exposition reste donc minime).

- Outre les produits solaires et les autobronzants, qui sont également soumis à la restriction de 1 ppm dans l'UE, les produits suivants sont concernés par la restriction de 1 ppm en Suisse (liste non exhaustive) :

1. Crèmes, émulsions, lotions, gels et huiles pour la peau
2. Produits de soin et cosmétiques pour les lèvres
3. Produits d'après-rasage qui restent sur la peau

L'OSAV publie sur son [site Internet](#) une liste régulièrement mise à jour de la réglementation des ingrédients cosmétiques en Suisse, notamment aussi la reprise du règlement européen CLP Omnibus.

Droit sur les produits chimiques

Le droit suisse sur les produits chimiques est régulièrement adapté en fonction de la législation européenne, les entraves techniques au commerce étant dans la mesure du possible évitées. Une adaptation totale (p. ex. dans le cadre d'une procédure de déclaration REACH) ne sera toutefois pas possible sans adhésion de la Suisse à l'Union européenne.

Révision de l'ordonnance sur les produits chimiques, (OChim)

1.1 Mise en œuvre du règlement CLP (UE) 2024/2865 (Chemicals Omnibus) en Suisse

- Depuis 2008, la Suisse a aligné ses exigences en matière de classification d'étiquetage et



Tous sont pour les PME. Mais cela ne nous aide guère. Les ordonnances relatives aux COV et aux furocoumarines en sont la preuve. Avec la SKW: ne pas lâcher prise, petit à petit l'oiseau fait son nid.

Dr. Alfred Betschart

Polygon Chemie AG /
Membre de la commission
extraparlamentaire
«KMU-Forum»

d'emballage sur celles du règlement CLP. L'harmonisation avec l'ensemble des prescriptions du CLP relatives aux produits permet d'éviter les entraves techniques au commerce avec l'UE, notre principal partenaire commercial, et garantit un niveau de protection équivalent.

- La Suisse prévoit de poursuivre l'harmonisation des exigences en matière de classification d'étiquetage et d'emballage avec celles du CLP (y compris Chemicals Omnibus). Il est encore difficile d'en prévoir la portée dans le temps. Il est toutefois clair que la mise en œuvre aura lieu un peu plus tard en Suisse en raison de la mise en œuvre autonome, et que les acteurs bénéficieront de périodes transitoires comparables à celles accordées dans l'UE.
- Probable entrée en vigueur: 2027

1.2 Révision des annexes 2 et 3 de l'OChim

Dans l'annexe 2 OChim, des adaptations ont été apportées dans les domaines suivants:

- Harmonisation des classifications et étiquetages pour les substances (22^e et 23^e ATP du règlement UE-CLP): plusieurs substances ou groupes de substances ont été nouvellement introduits sur la liste des classifications et étiquetages harmonisés et les entrées existantes ont été modifiées.
- Les derniers développements pour les méthodes d'essai (lignes directrices de l'OCDE pour les essais, manuel d'épreuves et de critères de l'ONU) ont été introduits dans le droit suisse.

Sept substances sont introduites nouvellement à l'annexe 3 OChim (liste de substances candidates extrêmement préoccupantes) et une entrée a été actualisée.

Les amendements sont entrés en vigueur le 1^{er} septembre 2025.

Révision du droit sur les produits biocides

Cette révision de l'OPBio introduit une nouvelle obligation de communiquer chaque année la quantité de produits biocides mise sur le marché. Cette obligation concerne les titulaires d'autorisations, les fabricants et les importateurs.

Ajustement des listes de substances actives selon l'article 10 de l'ordonnance sur les produits biocides

Les modifications suivantes dans l'annexe 2 ont été effectuées lors de l'ajustement des listes de substances actives de l'ordonnance sur les produits biocides (OPBio; RS 813.12):

- a. Autorisation: 9 combinaisons substance active/type de produit
- b. Report de la date d'expiration de l'autorisation: 19 combinaisons substance active/type de produit
- c. Suppression du report de la date d'expiration de l'autorisation: 3 combinaisons substance active/type de produit
- d. Non-renouvellement de l'autorisation: 3 combinaisons substance active/type de produit
- e. Renouvellement: 2 combinaisons substance active/type de produit

Les amendements sont entrés en vigueur le 1^{er} septembre 2025.

Les produits biocides font partie de l'accord de reconnaissance mutuelle d'évaluations de la conformité (également appelé «Mutual Recognition Agreement» ou «MRA») datant du 21 juin 1999 conclu entre la Confédération suisse et la Communauté européenne.

Cet accord garantit la reconnaissance mutuelle de l'autorisation des produits biocides entre la Suisse et l'Union européenne sur la base de l'équivalence de la législation sur les produits biocides des deux parties.

Législation en matière d'environnement et de développement durable

1. Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim); révision de l'annexe 1.10

16 entrées de substances/groupes de substances ont été nouvellement reprises à l'annexe 1.10 de l'ORRChim. Ces substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) ne pourront plus être remises au grand public à l'issue de la période de transition.

Les amendements sont entrés en vigueur le 1^{er} septembre 2025.

2. Paquet d'ordonnances Environnement Automne 2025

Dans le cadre du paquet de révisions «Environnement 2025», un paquet d'ordonnances a fait

l'objet d'une consultation en décembre 2024, notamment une révision de l'ORRChim.

Le paquet d'ordonnances prévoit la révision ou l'adoption des ordonnances suivantes:

a. Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim; RS 814.81)

b. Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (ordonnance sur les déchets, OLED; RS 814.600)

c. Ordonnance sur les biotopes d'importance nationale («Acte modificateur»)

d. Ordonnance sur la protection de l'air (OPair); (OPair; RS 814.318.142.1)

La SKW a consulté ses membres et, en collaboration avec ses associations partenaires, a soumis une prise de position détaillée le 20 mars 2025.

3. Paquet d'ordonnances Environnement Printemps 2026

La SKW a consulté ses membres et, en collaboration avec ses associations partenaires, a pris position de manière détaillée le 15 octobre 2025 sur le paquet d'ordonnances Environnement Printemps 2026.

Ce projet a d'importantes répercussions sur notre industrie. Les ordonnances suivantes, en particulier, seront révisées:

- Ordonnance sur les emballages
- Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (ordonnance sur les déchets, OLED; RS 814.600)

4. Législation sur les COV

Bien que le Conseil des États ait déjà adopté en mai 2024 la motion 24.3388 visant à supprimer la taxe d'incitation sur les COV, celle-ci reste en vigueur pour le moment.

Le Conseil fédéral a été chargé de présenter un rapport décrivant les effets incitatifs de la taxe sur les COV et examinant les alternatives possibles qui offrent la même protection, mais qui peuvent être mises en œuvre sans charge supplémentaire pour les entreprises et le budget fédéral.

La participation spécifique de la SKW dans ce dossier a été la suivante pour 2025:

- La SKW, représentée par Jürgen Delhey (membre de la commission d'experts pour la taxe d'incitation sur les COV), a participé activement aux clarifications officielles.
- Entretiens et réunions d'équipes: au cours de l'été 2025, plusieurs échanges ont eu lieu, notamment une réunion d'équipes le 28 août 2025, afin de discuter de l'avenir de la taxe d'incitation sur les COV dans l'industrie des cosmétiques et des détergents.
- Le 7 novembre, un atelier consacré aux mesures de substitution de la taxe d'incitation sur les COV a été organisé, auquel la SKW a participé avec le Dr. Bernard Cloëtta et Marija Bucher.

Les discussions de 2025 ont conforté la position du secteur:

- Bureaucratie et coûts: la taxe d'incitation sur les COV est considérée comme la cause d'une charge administrative très lourde pour les entreprises.
- Faible effet incitatif: on estime que l'incitation par le prix est pratiquement inexistante. Les principaux moteurs de la réduction des émissions de COV sont plutôt les attentes des consommateurs relatives aux produits peu étiquetés, respectueux de la santé et de l'environnement, ainsi que les «listes noires» internes aux entreprises répertoriant les ingrédients indésirables.
- Augmentation peu probable: le secteur considère comme improbable une forte augmentation des COV après la suppression de la taxe d'incitation.
- Mesures de substitution inappropriées: des mesures de substitution spécifiques telles que l'utilisation d'installations d'épuration de l'air extrait (ALURA) ne sont pas judicieuses, car l'utilisation de cosmétiques et de produits de nettoyage ne génère pas de flux massifs pouvant être interceptés.

En résumé, l'industrie ne soutient pas les mesures de substitution, car celles-ci entraîneraient une charge administrative encore plus importante que le maintien du système actuel.

Les sources disponibles ne mentionnent pas de délais concrets fixés par les autorités pour la présentation du rapport ou la mise en œuvre législative de la suppression de la taxe d'incitation sur les COV en 2026. De manière générale, on s'attend toutefois à une lenteur de la mise en œuvre de la réforme par les autorités.

La motion de suppression doit encore être approuvée par le Conseil national, puis par le Conseil fédéral. Le chemin menant à une Suisse sans taxe COV est encore long.

Législation relative à la responsabilité sociale / rapport sur le développement durable

Projet de loi sur les obligations de déclaration des entreprises

Activités 2025

L'année 2025 a été marquée par une réévaluation et un ralentissement du processus législatif. Après la fin de la consultation du 17 octobre 2024, le Conseil fédéral a réagi aux réactions des milieux économiques et aux développements au sein de l'UE.

- Analyse de la consultation (début 2025): l'évaluation a certes montré un accord de principe à l'harmonisation avec l'UE, mais elle a également révélé des inquiétudes importantes concernant la bureaucratie et les coûts pour les PME suisses.
- Les développements dans l'UE comme catalyseurs: étant donné que l'UE a elle-même commencé à «alléger» sa réglementation (CSRD) et à examiner des simplifications pour les entreprises (notamment le relèvement des seuils), le projet suisse a été soumis à des pressions, afin de ne pas être plus strict («Swiss Finish») que nécessaire.
- La décision de juin 2025: le 25 juin 2025, le Conseil fédéral a décidé de suspendre partiellement les travaux de révision. L'objectif est d'attendre les décisions définitives de l'UE en matière de simplification, afin de garantir une solution compétitive pour la Suisse.
- Demande de révision: le Département fédéral de justice et police (DFJP) a été chargé d'élaborer des options pragmatiques permettant de réduire la charge administrative.

Perspectives pour 2026

L'année 2026 sera décisive pour l'orientation à prendre, mais ce ne sera pas l'année de l'introduction des nouvelles règles.

- Le Conseil fédéral a annoncé qu'il se prononcera sur la suite de la procédure au plus tard au printemps 2026. Il déterminera alors comment et quand la révision du droit des obligations (CO) sera poursuivie.

- Si le Conseil fédéral adopte un message révisé en 2026, les délibérations au sein des Chambres fédérales (Conseil national et Conseil des États) commenceront au plus tôt au second trimestre 2026.
- La discussion de 2026 portera en grande partie sur la manière dont les entreprises suisses peuvent se conformer aux normes de l'UE (ESRS), sans être alourdies par des règles supplémentaires suisses inutiles.

Délais contraignants et droit applicable

- Il est important de faire la distinction entre la loi prévue et le droit déjà en vigueur (ainsi que le droit de l'UE). De nombreuses entreprises se bercent d'une fausse sécurité en raison de la pause suisse.
- Les nouvelles règles plus strictes (abaissement du seuil à 250 employés, obligation de contrôle) ne sont pas encore en vigueur.
- Les dispositions existantes du CO (art. 964a et suivants) continuent de s'appliquer.
- Sont concernés les sociétés cotées en bourse et les établissements surveillés comptant plus de 500 postes à temps plein et dont le total du bilan est supérieur à 20 millions ou le chiffre d'affaires supérieur à 40 millions.
- Il existe une obligation de rendre compte sur l'environnement (y compris les objectifs CO2 selon la TCFD), les questions sociales, les employés, les droits de l'homme et la corruption.
- Les rapports pour l'exercice 2025 doivent être approuvés et publiés en 2026 (en règle générale dans les six mois suivant la fin de l'exercice).

Activités de la SKW

En 2025, la SKW a lancé, en collaboration avec la fondation Pusch, Protection pratique de l'environnement Suisse, un projet visant à fournir aux entreprises manufacturières des supports d'informations sur le thème de l'«exploitation durable».

La première phase du projet visait à recenser de manière factuelle la situation actuelle, les besoins et les obstacles des membres de la SKW dans le domaine de la durabilité, puis à en déduire des mesures prioritaires et réalisables ainsi que des recommandations à l'intention du Comité directeur de la SKW.

Les principales conclusions du rapport correspondant de PUSCH, basé sur une enquête menée auprès des entreprises membres à l'été 2025 et sur des entretiens complémentaires, sont les suivantes:

- Les entreprises membres mettent en œuvre la durabilité principalement par le biais d'initiatives pragmatiques et économes en ressources, telles que la prévention des déchets et la réduction des emballages.
- Les entreprises souhaitent souvent bénéficier d'un soutien pour l'utilisation d'indicateurs sociaux et économiques (KPI), de données climatiques liées aux produits et pour la collecte de données.

Les entreprises sont confrontées à des défis tels que la forte pression réglementaire exercée par diverses directives européennes (CSRD, EUDR, Green Claims, PPWR), qui touche souvent indirectement les entreprises suisses par l'intermédiaire de leurs partenaires commerciaux. La question de la durabilité est reconnue comme stratégique dans de nombreuses entreprises, mais elle n'est pas toujours ancrée dans des objectifs, des budgets et des KPI clairs. La collecte de données est également perçue comme un défi, en raison du manque de modèles uniformes et de la diversité des exigences et des formats des fournisseurs.

L'objectif de la phase 2 en cours est l'élaboration ciblée des thèmes identifiés comme pertinents sous la forme de différents supports destinés principalement à aider les PME dans l'établissement de rapports sur le développement durable au sein de leur entreprise.

Lors de sa réunion du 3 décembre 2025, le Comité directeur de la SKW a approuvé la poursuite de ce projet dans la phase 2, mais a délégué la décision finale au comité directeur, qui devrait se prononcer au premier trimestre 2026 sur la base d'une nouvelle offre détaillée de PUSCH.



Priorité à la conformité au droit des cartels

L'association offre à ses entreprises membres une occasion unique de s'informer et de s'entretenir sur des questions d'ordre technique et juridique.

Cet échange offre à son tour à l'association une occasion d'approfondir et de représenter avec succès les préoccupations et ainsi les intérêts des membres.

Dans ce cadre essentiel, des règles claires et contrôlées du droit des cartels et de la concurrence sont indispensables.

De ce fait, des règles de conformité strictes s'appliquent à tous les événements de la SKW. Cela offre aux participants la possibilité d'utiliser sans hésitation l'association comme plateforme de services, de savoir ainsi que de réseautage.

Réunions et manifestations

Organes de l'association

24. Assemblée générale

L'assemblée générale de la SKW s'est tenue le 22 mai 2025 dans le magnifique cadre du zoo de Zurich. Les représentants d'environ 27 entreprises membres ont répondu à l'invitation à la 24^e assemblée générale.

Outre les affaires courantes dans le domaines financier et la présentation des travaux en cours du secrétariat, l'ordre du jour statutaire comprenait les élections pour le renouvellement complet du comité pour la période 2025-2028.

Nouvellement élus dans le Comité directeur:

- Mark Brunner, Marwell
- Michael Jufer, Frike Cosmetic
- Dr. Kristina Kraxner, GABA
- Alfonso Saturno, Estée Lauder

Ont été reconduits pour une année dans le Comité directeur:

- Sandra Banholzer, Rausch

Nouvellement élu dans le Comité directeur:

- Dr. Beat Müller, Louis Widmer

Le vice-président Christian Koch, Steinfels Swiss, se présente pour un nouveau mandat d'un an. Thomas Früh, qui a occupé le poste de président pendant 14 ans, a fait ses adieux à l'association et à ses membres lors d'un discours émouvant. La réélection du président aura lieu lors de l'assemblée générale de 2026.

La partie statutaire de l'assemblée générale a été suivie de la partie publique de l'événement, à laquelle se sont joints les invités.

La partie informelle de l'événement a débuté par une visite guidée de la savane Lewa du parc des éléphants du zoo de Zurich. L'apéritif et le dîner qui ont suivi se sont déroulés dans le cadre du Thailodge, avec vue sur les enclos du parc des éléphants Kaeng Krachan.

Comité

Le 16 avril, une session de printemps a été organisée pour préparer les affaires de l'assemblée 2025 de la SKW. Le 3 décembre s'est tenue la session de fin d'année.

SKW Stakeholder Council (SC)

Le Stakeholder Council de la SKW est une commission consultative indépendante du Comité directeur et du secrétariat de la SKW. Il est actuellement composé de 8 membres venant des principales parties prenantes et se penche sur les produits représentés par la SKW (voir chapitre «Organisation»).

Le SC est une plateforme permanente de dialogue et d'échange d'expérience. Il soutient la SKW par l'apport de conseils et de recommandations.

Aucune réunion n'a eu lieu en 2025, les échanges se sont effectués par écrit.

Groupes spécialisés

Les groupes spécialisés de la SKW sont les sources de connaissances, mais également les moteurs de notre travail. Plus de 500 cadres et collaborateurs des entreprises membres se partagent ces plateformes d'échanges ouvertes.

Nous échangeons avec eux des informations internes ciblées et obtenons au besoin des informations nous intéressant.

La direction de l'association est ainsi en mesure de connaître en temps réel les besoins et les attentes en constante évolution de nos membres, afin de prendre des décisions adéquates et compétentes, en temps voulu, pour les différents projets et services.

Le respect des directives de conformité avec la loi sur les cartels est primordial dans le cadre de ces échanges d'informations et d'expériences.

Des contacts professionnels se créent au sein des groupes spécialisés, notamment pour l'élaboration de positions communes. Ils ont également pour mission de conseiller le Comité directeur et peuvent ainsi significativement influencer les objectifs stratégiques.

Les groupes spécialisés de la SKW sont ouverts à toutes les personnes déléguées par les entreprises membres. Ces dernières doivent faire preuve de compétences techniques et d'un certain intérêt pour prendre part et contribuer activement au travail de l'association.

L'échange ne se fait cependant pas uniquement dans le cadre d'événements: tout au long de l'année, nous recevons les questions et les suggestions de différents membres, les transmettons de manière anonyme à l'ensemble du groupe spécialisé, puis informons, toujours de manière anonyme, le groupe spécialisé.

Conférence des gérants d'affaires de la SKW

Pour le secrétariat de la SKW, il s'agit d'un moyen indispensable de prendre le pouls dans ce groupe, d'écouter les suggestions à propos de son travail au quotidien et les stratégies à venir.

La conférence des gérants d'affaires est ouverte aux CEO, Country Managers et cadres de l'ensemble des entreprises membres.

Aucune réunion en présentiel du groupe de travail n'a eu lieu en 2025, mais les membres ont été informés des développements actuels par e-mail.

Commissions techniques

Les groupes spécialisés les plus importants en termes de participants et aussi les plus actifs de la SKW sont les deux commissions techniques Produits de nettoyage et détergents et Cosmétique avec 350 représentant(e)s d'entreprises membres.

Ces commissions reçoivent en permanence des mises à jour sur les questions techniques et réglementaires de la part de la SKW.

Pour la SKW, elles constituent une source de connaissances indispensable. Il y a régulièrement une bonne participation aux réunions.

Le 18 février était organisée une réunion en ligne sur l'évolution de la législation en Suisse et dans l'UE. Les thèmes suivants ont été au centre des discussions:

- Informations de la SKW et projet durabilité
- Évolution de la législation européenne concernant les détergents et les cosmétiques
- Évolution de la législation sur les produits chimiques pour la Suisse
- Mise à jour concernant le Pacte vert pour l'Europe

Le 12 novembre, nous nous sommes retrouvés en présentiel avec l'équipe d'experts sur les emballages et l'environnement afin d'aborder les mêmes thèmes, en portant une attention particulière aux sujets de l'UE suivants: Pacte vert, Environmental Laws, PPWR, réglementation sur les emballages. Au cours de la réunion, la nouvelle directrice de la SKW, Marija Bucher, s'est également présentée au groupe de travail.

Groupe de travail Swissness et exportation

Le groupe spécialisé Swissness et exportation regroupe 160 représentant(e)s des 70 fabricants suisses de la SKW.

Ce groupe spécialisé se penche principalement sur l'ensemble des questions et défis que doit relever un fabricant suisse avec une portée internationale. Les échanges d'informations et d'expériences sur le déroulement concret des exportations, de l'enregistrement, de l'accès au marché et des canaux de distribution dans les marchés cibles sont ici particulièrement attendus.

Notre vaste réseau présente dans ce cas un avantage clé en ce qui concerne l'obtention d'informations sur les réglementations spécifiques de produits dans les principaux marchés d'exportation. Dans ce domaine, il est par conséquent possible de déléguer d'importantes tâches à moindre coût à la SKW.

Lors de leurs réunions annuelles, ces groupes spécialisés proposent des présentations sur des pays d'exportation, mais aussi des expériences vécues par certaines entreprises membres et les services d'organisations et associations partenaires.

La SKW a été à l'initiative de l'ordonnance sur les cosmétiques Swiss Made et s'attache depuis son entrée en vigueur à l'application de la législation Swissness à l'étranger. Elle est pour cela membre du partenariat public-privé «Swissness Enforcement».

Le 25 septembre se sont tenues une réunion et un échange d'informations de ce groupe de travail à la KV Business School de Zurich, portant sur les thématiques suivantes:

1. Mise à jour des droits de douane américains, Jan Atteslander, economiesuisse
2. The Future of Swiss Made Cosmetics - Values and Insights from a Case Study, Tançrède Amacker, CEO Cellcosmet
3. Recent regulatory developments in the US, Katherine Bedard, Personal Care Products Council, USA (remote)



La plateforme d'échanges proposée au sein de l'Association a été particulièrement précieuse cette année, dans un contexte marqué par des enjeux importants liés à l'exportation et aux questions douanières pour une entreprise cosmétique suisse comme la nôtre. En outre, nous apprécions la clarté des informations réglementaires, ainsi que la qualité d'un accompagnement fiable, disponible et réactif — un soutien essentiel, notamment au regard de la situation spécifique de la Suisse vis-à-vis des directives européennes.

Tançrède Amacker
CEO
CELLAP LABORATOIRE SA

Experts Emballage et environnement

Les problématiques de l'environnement, des emballages et de la responsabilité sociale jouent un rôle prépondérant dans le quotidien des entreprises de l'industrie des biens de consommation, quel que soit leur domaine d'activité.

Le plus grand défi consiste à satisfaire en même temps les exigences strictes des investisseurs, des ONG, de la législation et des client(e)s tout en maîtrisant les coûts et le niveau de performance des produits.

Nous organisons pour ces groupes spécialisés des webinaires et des événements en présentiel, dans le cadre desquels les représentants de l'industrie traitent des thèmes actuels et échangent avec les parties prenantes pertinentes.

Les principaux objectifs de ce groupe spécialisé sont les suivants:

- Améliorer la compétence et coordonner l'image cohérente de l'industrie dans les domaines de l'emballage et de l'environnement;
- Soutenir les projets relevant de l'économie circulaire, p. ex. «Sammlung 25» de Swiss Recycle;
- Coordonner des activités avec les parties prenantes ainsi qu'avec les associations faitières et partenaires nationales et internationales dans le domaine de l'emballage;
- Créer un réseau d'experts par implication directe des spécialistes internes aux entreprises, et si nécessaire de spécialistes externes.
- Organe consultatif du Comité directeur et du secrétariat

Ce groupe spécialisé regroupe environ une centaine de représentant(e)s d'entreprises.

Le séminaire des experts Emballage et environnement s'est déroulé le 12 novembre à Zurich, en même temps que les commissions techniques.

Experts COV

La taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV) est une particularité de la législation environnementale suisse. Elle est collectée par l'Administration fédérale des douanes (AFD) au moment de l'importation ou

de la fabrication de produits en Suisse. Si des produits contenant des COV sont exportés vers l'étranger, la taxe est remboursée (compensation aux frontières).

Pour les entreprises, cette taxe incitative peut se révéler très coûteuse, selon les produits, d'une part par la taxe elle-même, mais d'autre part aussi par les efforts administratifs qu'elle implique (détermination des teneurs en COV dans les produits, décompte, etc.).

La mission de ce groupe spécialisé de 20 personnes consiste à aider la SKW à traiter toutes les questions relatives à cette taxe, actuellement surtout pour l'élaboration de propositions judicieuses de simplification.

Aucune réunion en présentiel n'a eu lieu en 2025. La direction de la SKW a recueilli les contributions de ce groupe de travail par correspondance et dans le cadre de réunions d'équipes.

Groupe de travail Soins capillaires professionnels

Le groupe de travail Soins capillaires professionnels est composé de représentants de dix entreprises membres, qui fournissent des produits et des services dans le domaine B2B. Ils ont des exigences spéciales à l'égard de la SKW en ce qui concerne les questions techniques et juridiques.

Un but important de ce groupe spécialisé est en outre de coordonner des projets avec l'association de branche Coiffure Suisse, que ce soit la formation des apprentis ou encore le sponsoring d'événements.

Une réunion en ligne du groupe de travail a eu lieu le 24 septembre 2025. La reprise de l'enquête de marché sur les produits professionnels de soins capillaires en 2026 était au centre des discussions. Dans ce contexte, la discussion et la décision concernaient une simplification et une mise à jour du questionnaire pour les différents domaines d'activité.

Professionnels de l'entretien

Une trentaine de représentant(e)s d'entreprises constituent le groupe de travail regroupant les fabricants et importateurs de produits de nettoyage, détergents et désinfectants dans le secteur B2B. Ils fournissent des entreprises de nettoyage de bâtiments, des hôpitaux, des foyers, des hôtels, des restaurants, c'est-à-dire des utilisateurs commerciaux et professionnels.

Dans le domaine réglementaire, des dispositions autres que celles applicables aux produits ménagers sont souvent en vigueur.

La SKW collecte trois statistiques auprès de ces entreprises concernant les produits, les machines et les appareils, et organise régulièrement des événements d'échange d'informations et d'expériences.

Le 28 août 2025, une réunion du groupe de travail s'est tenue dans la région du Toggenburg, organisée par la société Pramol-Chemie. Les discussions ont porté sur des thèmes législatifs et techniques, la conception future des statistiques et les diverses préoccupations des participants.

Cosmétiques naturels

Plusieurs fabricants et importateurs de produits cosmétiques naturels sont membres de la SKW. Certains fabricants à façon produisent des cosmétiques naturels pour des clients. De plus en plus d'entreprises se lancent dans la fabrication de ce genre de produits. Ce groupe de travail rassemble ainsi près de 50 représentant(e)s d'entreprises.

La SKW leur donne accès à une plateforme qui prend la forme d'un groupe spécialisé, dans lequel tous les membres intéressés peuvent échanger entre eux dans le secteur protégé par le droit des cartels et obtenir des informations et services spécifiques, qu'ils proposent ou non des cosmétiques naturels certifiés.

En 2025, il n'y a pas eu de manifestation, mais le groupe spécialisé a profité de la possibilité qui lui avait été donnée d'échanger des expériences via le secrétariat de la SKW.

Communication

Le secrétariat de la SKW travaille en étroite collaboration avec les responsables de la communication des entreprises membres. C'est la raison pour laquelle nous avons intégré ce groupe spécialisé dans notre CRM. Il est scindé selon les domaines des cosmétiques et des produits de nettoyage et détergents.

L'objectif est de soutenir la communication externe de l'association. Le secrétariat s'adresse aux membres du groupe de travail Communication afin de demander leur avis sur les thèmes médiatiques et de préparer une prise de position, au besoin publiée sur le site Internet de la SKW.

Le secrétariat est par ailleurs quotidiennement informé sur les thématiques médiatiques actuelles par le biais du portail en ligne ARGUSavenue et est par conséquent capable de réagir rapidement aux interrogations des médias.

Le portail en ligne d'ARGUSavenue est également à la disposition des membres de la SKW. Tous les communiqués de presse importants dans la presse écrite et en ligne ainsi qu'à la télévision et à la radio y sont classés, selon la soixantaine de critères de recherche définis par la SKW.



La conformité au sein de la SKW crée une valeur ajoutée pour les membres. IXAR accompagne les entreprises de manière proactive en matière de droit de la concurrence et de protection des données et ce, avec pragmatisme, fiabilité et à titre entrepreneurial.

Dr. Felix Schraner

Avocat et partenaire IXAR



Un réseau fructueux

Nos missions principales sont de mettre en place et d'entretenir notre réseau avancé avec toutes les parties prenantes et organisations partenaires sur le plan national et international.

En tant que réseau de l'industrie suisse des cosmétiques, des détergents et des produits de nettoyage, nous sommes à la fois un lien, un porte-parole et un moteur. Nous encourageons les échanges entre les acteurs économiques, les autorités, les scientifiques et les associations, toujours dans le but de représenter efficacement nos membres et faire avancer les thèmes communs.

Vous trouverez ci-après un aperçu des principaux contacts et collaborations ainsi que la valeur ajoutée concrète qu'ils ont apportée à nos membres au cours de l'année.

Réseau

Autorités

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)

- Diverses réunions ont été organisées pour répondre aux préoccupations communes dans le domaine de la législation sur les cosmétiques et son application. L'OSAV a répondu aux demandes émanant de la SKW au sujet des ingrédients et autres sujets de législation et a ainsi aidé davantage les membres et leurs représentants suisses et étrangers.
- Nous avons pu tenir l'OSAV informée des projets et activités en cours de l'IFRA et de Cosmetics Europe dans le dossier Furocoumarines.

Office fédéral de la santé publique (OFSP)

- L'OFSP est notre principal interlocuteur pour la révision du droit suisse sur les produits chimiques qui doit être ajusté chaque année aux développements survenus au sein de l'UE (règlements REACH et CLP).
- Lors des différentes réunions de coordination, nous présentons les intérêts de nos membres aux côtés de nos associations partenaires. Notre préoccupation principale était d'éviter l'apparition de toute entrave technique en cas de prise d'initiatives législatives de la part de la Suisse.

Office fédéral de l'environnement (OFEV)

- L'OFEV est l'interlocuteur pour la mise en œuvre en Suisse des projets de loi de l'UE, en particulier dans le domaine de l'environnement (Green Deal, Chemicals Strategy for Sustainability, Microplastique, etc.). La SKW a pour tâche principale d'assurer l'harmonisation de la législation avec celle de l'UE et de communiquer dans les temps les éventuelles particularités aux entreprises.
- Concernant la directive sur les plastiques à usage unique, la Suisse n'a pas appliqué le règlement de l'UE correspondant. C'est pourquoi quelques personnes ont exprimé leur mécontentement au Parlement, allant au-delà du règlement de l'UE. Aujourd'hui, le devoir de la SKW et de ses organisations partenaires est d'éviter que la Suisse ne prenne sa propre initiative législative.
- En général, la SKW doit garantir la coordination des activités entre les associations faitières A.I.S.E. et Cosmetics Europe. Cela nécessite un échange considérable d'informations entre elles. D'autres informations à ce sujet sont disponibles dans le chapitre «Durabilité».

Commission d'experts pour la taxe d'incitation sur les COV

- La commission d'experts pour accompagner la taxe d'incitation sur les COV se compose des représentants des principaux secteurs concernés, des autorités cantonales et de la Confédération et est dirigée par l'OFEV.
- En novembre 2025, un atelier consacré aux éventuelles mesures de substitution à la taxe incitative a eu lieu à l'OFEV.

Secrétariat d'État à l'économie (SECO)

- La SKW échange toujours avec le SECO quand la législation suisse prévoit une réglementation spécifique pouvant créer une entrave commerciale.
- Dans l'année a eu lieu un échange intense avec le SECO sur le thème de la réglementation suisse spécifique relative aux furocoumarines.

Institut de la Propriété Intellectuelle (IPI), Association Swissness Enforcement

- Depuis le 1^{er} janvier 2017, plusieurs réglementations s'appliquent aux produits et services porteurs de la croix suisse ou du label «Swiss Made». Ces réglementations ont pour but de garantir une meilleure protection de la marque «Suisse» contre les profiteurs et un avantage concurrentiel important aux entreprises produisant en Suisse sur le long terme. Pour les cosmétiques, la SKW a contribué à la mise en place de l'ordonnance sur les cosmétiques Swiss Made.
- Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation Swissness, l'Institut de la Propriété Intellectuelle a créé un partenariat public-privé concernant l'application des abus sur l'indication de provenance «Swiss Made» ou l'utilisation du drapeau suisse sur des produits à l'étranger et a fondé l'association «Swissness Enforcement».
- «Swissness Enforcement» est une initiative conjointe des secteurs privé et public. Le but de cette initiative est de lutter contre l'utilisation abusive des indications de provenance suisse à l'étranger au moyen d'une collaboration étroite entre les acteurs du monde économique et de l'administration. Les utilisations abusives isolées, touchant à la fois des intérêts publics et privés, sont par conséquent traitées au nom de cette initiative.

Associations et organisations nationales

Economiesuisse

- Le directeur a participé à différentes réunions de la commission portant sur des questions de concurrence et la coordination de la position de l'association d'entreprises face à la réglementation sur les cartels et la concurrence. Ces réunions ont permis aux entreprises de s'unir dans la procédure législative. Un échange animé a également eu lieu sur le thème des droits de douane américains, une thématique ayant suscité des interrogations et des incertitudes dans toutes les entreprises, tous secteurs confondus.

scienceindustries/Union suisse de l'industrie des vernis et peintures

- Lors des régulières réunions de coordination, la SKW s'entretient périodiquement avec ces associations partenaires très proches sur le plan technique et législatif au sujet de thèmes politiques et juridiques d'actualité.

The Swiss Flavour and Fragrance Industry Association (SFFIA)

- L'échange constant d'informations sur les questions portant sur les parfums et les substances aromatiques est essentiel pour la SKW. Ces matières premières apparaissent dans la composition de nombreux produits cosmétiques, détergents et produits de nettoyage et sont soumises à une réglementation lourde qui change de manière permanente.
- La SFFIA est la «représentante» suisse de l'IFRA et soutient la SKW sur le plan technique.

Swiss Medtech/Groupe d'experts Désinfectants

- Le groupe de travail Nettoyage professionnel de la SKW et le groupe d'experts Swiss Medtech Désinfectants ont coordonné ensemble des activités portant sur des questions d'intérêt commun lors de réunions et ont ainsi renforcé leur coopération.

Swiss Recycle / Sammlung 25

- Swiss Recycle est un centre de compétences privé pour la collecte sélective optimisée, le recyclage et la gestion globale du recyclage en Suisse. Nous soutenons nos groupes d'interlocuteurs dans leurs démarches vers une exploitation circulaire des matériaux.

- Swiss Recycle crée des normes harmonisées, garantit des conditions-cadre appropriées et permet de communiquer en amont sur le plan de l'organisation faïtière.

- La SKW apporte son soutien à Swiss Recycle depuis de nombreuses années au niveau des projets et diverses entreprises membres de la SKW sont devenues des partenaires actifs.

- C'est à la SKW qu'incombe le devoir de créer une interface pour les associations faïtières européennes A.I.S.E. et Cosmetics Europe et de soutenir leurs projets et activités dans le domaine du recyclage. Voir à ce sujet le chapitre «Durabilité».

- Dans le cadre du projet «Collecte 2025», des organisations issues de toute la chaîne de valeur ont travaillé à la mise en place d'une économie circulaire des emballages plastiques et des briques alimentaires. L'organisation nouvellement formée «RecyPac – Circuit des emballages plastiques et des briques à boissons» mettra cela en pratique. L'organisation coordonnera à l'avenir la collecte et la transformation des emballages plastiques (à l'exception des bouteilles de boissons en PET) et des briques alimentaires en Suisse.

Helvetic Association for Cosmetic Ingredients (HCI) et la fédération européenne des ingrédients cosmétiques (EFFCI)

- HCI est une association professionnelle suisse de fabricants d'ingrédients et de prestataires de services d'emballage, de test et de conseil, membre de la fédération européenne des ingrédients cosmétiques (EFFCI), composée de plus d'une centaine d'entreprises des associations nationales de France, d'Allemagne, du Royaume-Uni, d'Italie et de la Suisse, ou d'entreprises directement en lien.

- La collaboration étroite avec cette association, qui regroupe des fournisseurs de nombreuses entreprises membres de la SKW, revêt un intérêt particulier, compte tenu des réglementations strictes auxquelles seront soumis les ingrédients des produits cosmétiques à l'avenir.

- La SKW invite régulièrement la direction de l'association de la HCI aux réunions de la commission technique Cosmétiques. Au cours de l'année, plusieurs réunions en ligne ont été organisées sur des thèmes d'actualité. En novembre 2025, une visite a été organisée à l'OSAV à Berne en collaboration avec la HCI.

Différentes ONG

- Le directeur de la SKW est membre du comité de GINETEX Switzerland, l'association nationale d'étiquetage des textiles et y représente les préoccupations de l'industrie des produits de nettoyage.
- La SKW échange de nombreuses informations avec le GI Commerce de détail Suisse à propos de l'exécution du nouveau droit sur les cosmétiques et les produits chimiques. L'objectif de cette réunion de coordination est d'échanger de façon non contraignante des informations à propos des positions de l'industrie et du commerce face à ces questions législatives.
- Nous échangeons régulièrement avec l'Association des droguistes suisses (SDV) nombre d'informations utiles d'ordre technique et juridique sur les cosmétiques.

Look Good Feel Better Suisse

- Look Good Feel Better est représentée dans 27 pays dans le monde. En 2005, diverses entreprises cosmétiques suisses se sont réunies pour créer la fondation «Look Good Feel Better Suisse».
- La SKW accueille dans ses bureaux les membres du secrétariat de cette fondation, ce qui permet aux deux organisations de collaborer efficacement.

Associations et organisations internationales

Cosmetics Europe – Active Association Members (AAM)

- Cosmetics Europe (CE) est l'association faitière européenne de l'industrie des cosmétiques. La SKW en est membre et sert d'interface pour les activités et projets de la CE en Suisse. Pour ce faire, le directeur de la SKW prend souvent part aux réunions organisées par CE et aux diverses rencontres des représentants des associations nationales.
- La SKW informe en permanence les autorités suisses sur les nouveautés concernant les projets de développement durable de Cosmetics Europe, voir à ce sujet le chapitre «Durabilité».
- La coopération de la SKW à la «Task Force China» est essentielle pour les fabricants suisses. La SKW les tient ainsi au courant des avancées du groupe qui coordonne les activités législatives avec les autorités chinoises en coopération avec Cosmetics Europe. Le

nouveau droit chinois sur les cosmétiques (CSAR) représente un défi considérable pour les entreprises qui exportent leurs produits en Chine. Il est important que l'ensemble de l'industrie européenne des cosmétiques s'exprime d'une seule voix sur cette question.

A.I.S.E. – National Associations Committee (NAC)

- A.I.S.E. est l'association faitière européenne de l'industrie des détergents et produits de nettoyage. La SKW en est également membre et sert d'interface pour les activités et projets de l'A.I.S.E. en Suisse.
- Le directeur participe aux différentes réunions de la NAC et y coordonne sur le plan national les sujets abordés, comme les microplastiques, les matières premières et l'environnement en particulier.
- Une part importante de notre travail est de transmettre les informations émanant des autorités suisses à propos des avancées des projets de durabilité de l'A.I.S.E. Voir à ce sujet le chapitre «Durabilité».

International Associations Collaboration (IAC)

- L'IAC regroupe les associations industrielles et les groupes internationaux de l'industrie des cosmétiques les plus importants au monde.
- L'objectif est de promouvoir l'échange d'informations et de coordonner les activités dans les domaines de la législation, de l'exécution des lois et de la communication à l'échelle internationale.
- L'IAC permet également d'entretenir des contacts avec le monde entier et d'élargir notre réseau international, ce qui profite surtout aux entreprises exportatrices membres de la SKW.
- Les diverses réunions en ligne portaient sur la coordination internationale et l'échange d'expériences sur des thèmes médiatiques mondiaux, des campagnes d'ONG et des activités législatives dans le monde.

Association des industries des produits de soins corporels et des détergents e. V. (IKW)

- Nous sommes liés à notre partenaire allemand non seulement par la langue, mais aussi par les médias, les activités des ONG et les nombreux membres que nous avons en commun. Comme la SKW, l'IKW représente les intérêts de l'industrie des cosmétiques, des détergents et produits de nettoyage.



Les nouvelles lois et réglementations posent sans cesse de nouveaux défis aux fabricants. Afin d'offrir le meilleur service possible à nos membres, une collaboration étroite entre les associations est essentielle. Nous apprécions tout particulièrement les échanges avec l'équipe de la SKW, toujours compétente, constructive et fiable.

Birgit Huber

Directrice générale adjointe /
Responsable du département
Soins de beauté
IKW Allemagne

Une coopération très étroite, qui fonctionne parfaitement depuis de nombreuses années, est donc un atout pour tout le monde.

- Le directeur de la SKW participe aux réunions des commissions techniques Soins de beauté et Entretien de la maison, en plus de prendre part aux activités communes dans le domaine de la communication, ce qui lui permet d'informer la SKW sur des thématiques relevant de la législation et de sujets médiatiques en Suisse. Cela permet une bonne coordination des activités entre les associations participantes.

Industrieverband Hygiene und Oberflächenschutz (IHO)

- L'association allemande des industries de l'hygiène et de la protection des surfaces (IHO) utilisées à des fins industrielles ou institutionnelles regroupe les fabricants des produits de nettoyage, détergents et désinfectants d'usage professionnel ou industriel.
- Leurs produits sont de première importance pour la société, notamment en termes de protection du consommateur et de la santé, de sécurité alimentaire ou de respect des normes d'hygiène dans les espaces publics.
- La SKW travaille en étroite collaboration avec l'IHO afin de répondre aux préoccupations du groupe spécialisé Professionnels de l'entretien.

Cos D-A-CH

- La rencontre annuelle des associations germanophones du secteur des cosmétiques, à laquelle des associations hongroises et roumaines participent également, a eu lieu à Budapest le 19 août 2025.
- Les discussions ont porté sur des thèmes techniques et réglementaires d'actualité, tels que le reclassement de l'éthanol, les substances CMR, le travail au sein de Cosmetics Europe et la coordination de la communication.



En tant qu'association professionnelle internationale, l'IFRA (International Fragrance Association) s'appuie sur des partenaires solides pour faire progresser des règles et des réglementations fondées sur la science, largement acceptées, qui garantissent une utilisation sûre des parfums. Grâce à son expertise unique et à sa connaissance approfondie du secteur, SKW s'est révélée être exactement ce type de partenaire. Ses solides compétences techniques et son réseau exceptionnel nous ont permis de réaliser ensemble des progrès significatifs.

Nous apprécions sa collaboration continue et envisageons l'avenir avec confiance, dans l'espoir de nouvelles réalisations communes.

Dr. Matthias Vey

Vice-président chargé des affaires scientifiques, The International Fragrance Association (IFRA)



La voix de l'industrie

Notre mission en termes de communication consiste à représenter les intérêts de nos membres, promouvoir la confiance dans le secteur, transmettre des informations factuelles sur les produits, leur sécurité et la durabilité au grand public et aux parties prenantes.

Communication

Travail médiatique

Les communiqués de presse, les prises de position et les discussions de fond nécessitent toujours d’agir rapidement et de façon coordonnée et d’utiliser un langage clair. En 2025, divers médias et journalistes indépendants ont souhaité des renseignements sur les tendances et les chiffres du marché, les ingrédients, ainsi que sur des questions techniques et juridiques.

La SKW a notamment été interrogée sur les thèmes suivants:

- SRF, chiffres sur le marché des cosmétiques en Suisse
- K-Tipp, question sur la pollution des eaux usées par les composants des nettoyeurs universels
- Konsumenteninfo AG, utilisation des détergents
- Tendances en matière de soins de la peau dans le secteur cosmétique
- Swissquote Magazin, les marques et leur histoire

Site Internet de la SKW

Depuis sa mise en ligne fin 2024, le site Internet enregistre une augmentation constante du nombre de visiteurs, ce qui montre que sa nouvelle structure claire, son design moderne et son contenu répondent aux besoins des utilisatrices et utilisateurs.

Analyse des services et de la satisfaction de la SKW

À l’automne 2025, nous avons réalisé une analyse de satisfaction et des services auprès des membres de la SKW.

L’évaluation du sondage en ligne réalisé auprès de tous les groupes d’intérêt de la SKW a donné une image très positive, ce qui a été accueilli avec satisfaction par le comité.

Les questions ouvertes sur les souhaits et les nouveaux services attendus de l’association ont permis de recueillir des idées et des suggestions précieuses de la part des membres pour de nouvelles offres de services, qui seront intégrées dans la mesure du possible dans la future stratégie de l’association.

Publications en ligne

La SKW dispose de diverses publications en ligne sur des thèmes juridiques et techniques concernant les différents produits de l’industrie des cosmétiques, détergents et produits de nettoyage qui sont principalement destinées aux consommateurs. Elles doivent constamment être examinées et adaptées, au besoin.



Services populaires

Nous proposons une gamme complète de services, ce qui peut être intéressant aussi bien pour les groupes internationaux que pour les fabricants et distributeurs suisses.

Cette offre comprend avant tout les informations et renseignements techniques et juridiques, les événements de formation continue, l'élaboration de certificats Free-Sale et GMP pour l'exportation et l'accès à la gestion des médias en ligne d'Argus.

Prestations

Informations

Nous informons en permanence les différents secteurs spécialisés et groupes de travail de nos membres des dernières évolutions législatives et techniques sur le plan national et international.

Les principales thématiques de nos communications dans les domaines juridique et technique ont porté sur le droit relatif aux cosmétiques et aux produits chimiques, la législation Swissness, la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce, les ingrédients, les réclamations et les avertissements, et notamment aussi sur les divergences par rapport au droit européen.

Sur le plan international, il s'agissait d'informations sur les règlements REACH («Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals»), GHS («Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals») et CLP de l'UE («Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures»), sur le règlement de la CE sur les cosmétiques et sur DetNet.

La SKW informe en permanence ses membres et parties prenantes des projets et campagnes des deux associations faitières européennes A.I.S.E. et Cosmetics Europe, ainsi que de leurs activités globales dans le domaine de la durabilité (voir à ce sujet le chapitre «Durabilité»).

Renseignements aux membres et parties prenantes

Une grande partie du travail quotidien du secrétariat consiste à répondre aux questions des membres. Par ailleurs, le secrétariat reçoit aussi des demandes variées de consommatrices et consommateurs, d'entreprises, d'étudiants, d'autorités, d'ONG ou d'autres associations.

Cette année, les questions des membres portaient principalement sur l'application des dispositions légales, sur les ingrédients figurant dans le droit suisse et de l'UE sur les cosmétiques et les produits chimiques.

La SKW s'est aussi penchée sur des questions en rapport avec le droit commercial et de la concurrence.

Les fabricants suisses ont à leur disposition le réseau international qui leur permet de consulter toutes les questions relatives à l'enregistrement, à l'accès au marché et aux dispositions réglementaires. Beaucoup de questions portaient sur les formalités et la législation relative à l'exportation vers différents pays.

La SKW reçoit des questions sur l'industrie des cosmétiques et produits de nettoyage et leurs produits émanant de nombreux acteurs, d'instituts de formation en particulier.

Renseignements aux entreprises et organisations étrangères

La législation suisse présente encore beaucoup de particularités par rapport à celle de l'UE, malgré la volonté de la SKW et du Conseil fédéral d'harmoniser les deux. Dans les domaines réglementaires et techniques, de nombreux groupes internationaux ne disposent plus de leurs propres services en Suisse.

Dans ce cadre, la SKW peut apporter un soutien considérable à ses membres dont le siège social se trouve à l'étranger, comme le prouvent les nombreuses demandes de ces entreprises, mais aussi des associations faitières européennes (A.I.S.E. et Cosmetics Europe, IFRA, etc.).

Certificats Free-Sale et GMP

La délivrance des certificats de vente libre a été très sollicitée en 2025. Au cours de l'année, nous avons délivré pour nos membres 220 certificats Free-Sale ou GMP pour l'exportation. La plupart des certificats ont été établis pour la Chine, le Maroc et les pays du Moyen-Orient.

Exportations et salons

Nous soutenons particulièrement nos 70 fabricants suisses dans le domaine des exportations. Ils peuvent adhérer au groupe spécialisé «Swissness et exportation» et faire appel au réseau mondial de la SKW dans le domaine «Regulatory International».

La SKW a su développer ce réseau par le biais de partenariats conclus avec des associations et entreprises internationales à l'échelle mondiale. Ainsi, les membres de la SKW ont accès aux informations sur la législation et l'enregistrement de produits, sur les manifestations, les prestations de conseils et les publications des associations industrielles les plus importantes, les salons spécialisés et les organisations d'exportation.

La SKW reste toujours en contact avec son partenaire «Switzerland Global Enterprise, S-GE» afin de représenter les demandes de ses membres auprès de cette organisation très importante pour les salons.

ARGUSavenue

Tous les membres de la SKW ont accès à la plateforme ARGUSavenue afin de gérer et d'éditer efficacement tous les rapports des médias les concernant. Il s'agit d'un outil très utile, également apprécié pour la rédaction de rapports.

Les membres de la SKW reçoivent aussi chaque semaine un e-mail contenant un aperçu des sujets traités par les médias concernant les secteurs des cosmétiques et des détergents et produits de nettoyage.

NielsenIQ

La SKW entretient une collaboration de longue date avec NielsenIQ et reçoit régulièrement les chiffres du marché pour son rapport annuel et son site Internet (voir chapitre «Chiffres»).

NielsenIQ est une entreprise leader dans le domaine des études de marché et de la Consumer Intelligence. Elle propose une offre complète d'informations sur les marchés, issues de sources exhaustives et d'outils de gestion de l'information avancés, permettant de mesurer la réussite du marché et d'analyser les tendances du marché et des consommateurs.



En tant qu'organisateur du salon international des fournisseurs CosmeticBusiness à Munich, la SKW est pour nous le porte-parole le plus important du marché suisse des cosmétiques. Nous apprécions les échanges et les informations fournies à nos visiteurs sur les données du marché et les mises à jour réglementaires. Nous sommes heureux d'aider l'équipe de la SKW et ses membres à poursuivre le développement de leur réseau sectoriel.

Ivonne Simons

Directrice de projet
CosmeticBusiness



Nos missions

L'industrie des cosmétiques, des détergents et produits de nettoyage est consciente de sa responsabilité et s'engage à agir de manière durable.

Les membres de la SKW relèvent les défis et investissent de nombreuses connaissances et ressources afin de répondre aux exigences toujours croissantes. La planification, la mise en œuvre et la communication des efforts consentis en matière de durabilité reviennent en premier lieu aux entreprises membres.

La principale mission de la SKW est l'échange d'informations et de connaissances entre l'industrie et les parties prenantes pertinentes.

Durabilité

...au niveau national:

- Information des membres sur les sujets pertinents en matière de durabilité dans les législations suisse et européenne, publications spécialisées et activités des parties prenantes
- Échange d'expériences au sein de l'association («Best Practices») sur les questions de durabilité dans le groupe de travail de la SKW «Experts Emballage et environnement»
- Échange d'informations et d'expériences entre l'industrie et les parties prenantes (autorités, ONG). Participation aux groupes de projet des organisations de parties prenantes, participation à des événements
- Interlocuteur pour la politique et l'administration, prises de position sur les projets RSE et les projets de loi dans le domaine des droits de l'Homme et de l'environnement
- Participation à «Go for Impact», coopération entre des associations d'entreprises suisses avec la Confédération suisse et des organisations environnementales pour promouvoir les chaînes d'approvisionnement durables et échanger des points de vue sur des sujets pertinents: <https://www.go-for-impact.ch/fr/>
- Soutien du partenariat des entreprises membres de la SKW auprès de [Swiss Recycle](#), «Plateforme économie circulaire» et «Sammlung 25»

... at international level

(Text in English, as all referred information is in English, for German please check our website)

The SKW informs the relevant stakeholders and partner associations about sustainability issues and activities in the Swiss legislation, publications and stakeholder activities

We help codesigning and implementing the activities and projects of the European umbrella and partner associations in the field of sustainability, informing the Swiss Authorities and supporting the members in their implementation at national level, for example the projects of:

1. Cosmetics Europe

Cosmetics Europe's mission is to support the development of an innovative, sustainable, competitive and respected cosmetics industry in Europe, which best serves consumers.

- **Driving Sustainable Development** – All consumer products create environmental impacts throughout their life cycle. Recognising the need to design products and processes that minimise their environmental footprint, companies in the cosmetics industry have implemented a broad range of strategies to help improve the sector's sustainability.
- **Commit for Our Planet Initiative** – How to reduce the cosmetics sector's environmental footprint in Europe and across the value chain through joint efforts and action. Each company can chart its own sustainability path.
- **Environmental Sustainability Report** – Cosmetics Europe's mission is to support the development of an innovative, sustainable, competitive and respected cosmetics industry in Europe, which best serves consumers.
- **Green in Action** – Case studies on environmental sustainability in the cosmetics industry. The European Green Deal is one of the most important strategic initiatives ever undertaken within the European Union. The goal is to entirely stop the increase in the greenhouse gases on earth by 2050.
- **All About Plastic Microbeads** – Data gathered by Cosmetics Europe in 2018 shows that 97.6% of plastic microbeads used for exfoliating and cleansing purposes in wash-off cosmetic and personal care products were phased out between 2012 and 2017.
- **Environmental Footprint Category Rules for Shampoos** – The European Commission conducted a series of pilots on the Product Environmental Footprint (PEF) of organisations and products to guide future policy proposals. In parallel, Cosmetics Europe is studying the PEF of shampoos.
- **Guidance Document for the Cosmetics Industry on the "EU ABS Regulation"** – The cosmetics industry fully supports the objectives of the Convention on Biological Diversity (the Convention) and of the Nagoya Protocol, the international instrument adopted on 29 October 2010 by the Parties to the Convention. It also welcomes the EU ABS Regulation which establishes rules governing compliance with access and benefit-sharing for genetic resources and associated traditional knowledge, in accordance with the Nagoya Protocol.

2. The International Association for Soaps, Detergents and Maintenance Products (A.I.S.E.)

A.I.S.E. is actively contributing to relevant sustainability dossiers under the Green Deal.

- **Driving Sustainable Development** – A.I.S.E. has developed documents for members including “Good Sustainability Practice for the Cosmetics Industry”, which provides practical advice on developing an effective sustainability strategy and “Ten Steps to Sustainability: all you need to know and do for a successful start”, which helps companies (particularly SMEs) starting out on their sustainability journey.
- **Circular Economy** – In 2015, the European Commission adopted its Action Plan for the Circular Economy, including measures to stimulate Europe’s transition towards a circular economy, foster sustainable economic growth and generate new jobs. In 2018, the Commission adopted other initiatives in this context, including the EU Strategy for Plastics in the Circular Economy. As a driving force in sustainable development, A.I.S.E. has launched several initiatives that contribute directly to the objectives of this circular economy strategy.
 - Guiding Principles on Sustainable Plastic Packaging Design
 - Voluntary Industry Plastic Packaging Initiative
- **Guiding Principles on Sustainable Sourcing of Bio-Based Materials** – A.I.S.E. has developed these principles to support all the companies operating in the European detergents, cleaning and maintenance products industry and using – or intending to use – bio-based materials in final products and/or packaging material. It builds on the learnings from the A.I.S.E. Charter for Sustainable Cleaning in the domain of bio-based materials and on the most recent developments triggered by the objective to strive towards a Circular Economy, also contributing to the global Sustainable Development Goals (SDGs).
- **CSR Guidance** – The A.I.S.E. Social Responsibility Guidance includes detailed recommendations, resources and a self-evaluation tool to support all industry players, especially small and medium-sized enterprises, in managing and implementing a social responsibility programme as part of their overall sustainable development goal.

– **Engaging with consumers** – One of A.I.S.E.’s key priorities is to steer the sustainable development agenda and reduce the environmental footprint linked to the production and consumption of detergents and maintenance products. To achieve this goal, A.I.S.E. runs a broad range of activities such as voluntary Product Stewardship Programmes, but also, the comprehensive A.I.S.E. Charter for Sustainable Cleaning which is implemented by nearly 250 companies in Europe.

– **cleanright.eu** – Cleaning industry portal for consumers.

– **Sustainable Cleaning** – Cleaning and hygiene products and services are essential to society and our commitment is to deliver impactful projects in a responsible way, promoting sustainable production, design and consumption. By working together to tackle water quality through chemical safety, reducing our environmental footprint and embracing the circular economy, we steer best practices and aim to be a role model industry. See the Activity and Sustainability Reports.

– **Pan-european Consumer Habits Survey** – Consumer Habits Research 2025

– **I Prefer 30°** – Low Temperature Washing Campaign

– **PEF Guidance to Industry** – Product Environmental Footprint (PEF):

3. International Fragrance Association (IFRA)

IFRA and its members engage in a series of projects relating to sustainability. The IFRA Sustainability Charter is a collective, voluntary and inclusive effort to raise the bar for sustainability in the flavour and fragrance sectors.

– **IFRA-IOFI Sustainability Charter** – The Charter builds on the Fragrance and Flavour industries’ proud heritage and on the long-standing commitment to the multiple dimensions of sustainable development shown by many individual companies. The Charter complements company sustainability programmes, helping our industries to make advances in sustainability by sharing best practice and benchmarking progress.

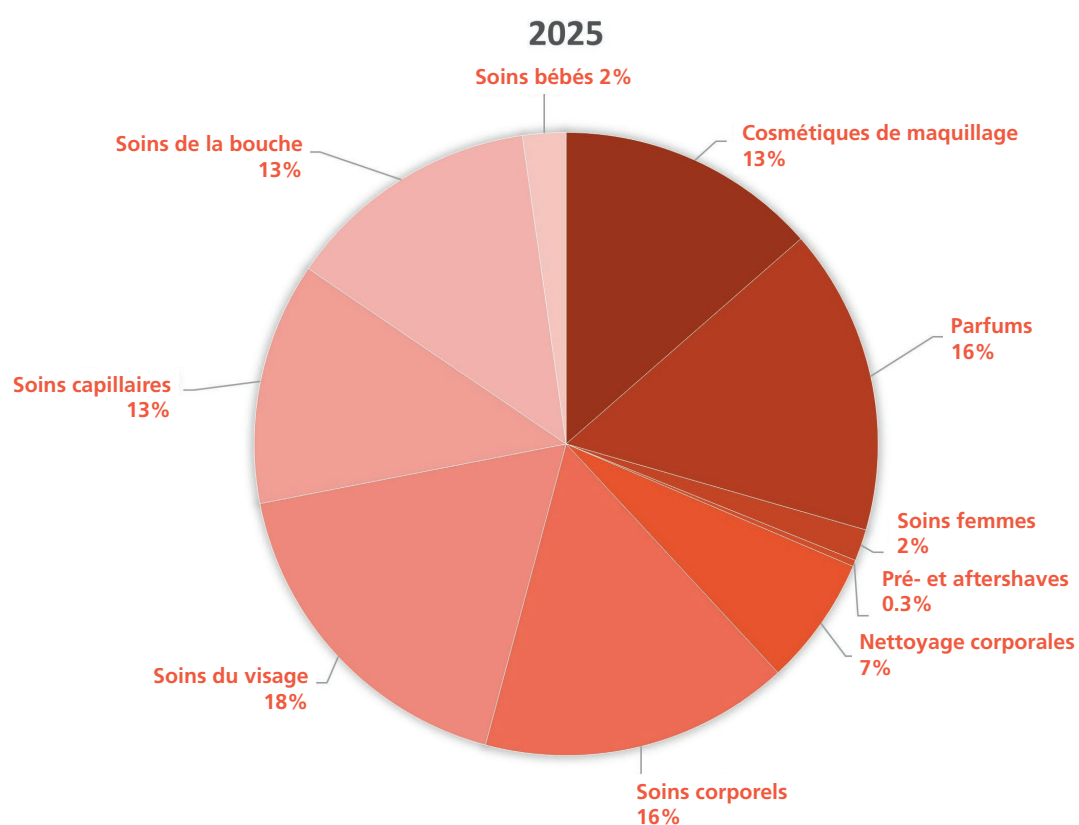
To learn more about the IFRA-IOFI Sustainability Charter, download the [Sustainability Report 2025](#) documents.

Marché des cosmétiques

Les chiffres suivants ont été obtenus dans le cadre d'un partenariat avec NielsenIQ et reflètent l'ensemble du marché suisse des cosmétiques.

Ces chiffres sont basés sur une estimation des valeurs de scanning du panel NielsenIQ ventes au détail et de prestige. Des différences peuvent apparaître dans le total, car les chiffres des catégories de produits ont été arrondis.

Chiffre d'affaires CHF mio.	2023	2024	2025
(Prix à la consommation)	CHF	CHF	CHF
Cosmétiques de maquillage	292.9	287.4	277.3
Parfums	326.6	324.4	325.1
Soins femmes	35.8	35.5	33.7
Pré- et aftershaves	7.4	7.0	6.7
Nettoyage corporales	137.6	135.0	137.0
Soins corporels	322.6	319.9	328.0
Soins du visage	375.2	367.4	363.4
Soins capillaires	240.7	251.3	257.4
Soins de la bouche	266.5	270.3	270.8
Soins bébés	52.0	48.4	45.9
Total	2,057.3	2,046.4	2,045.3



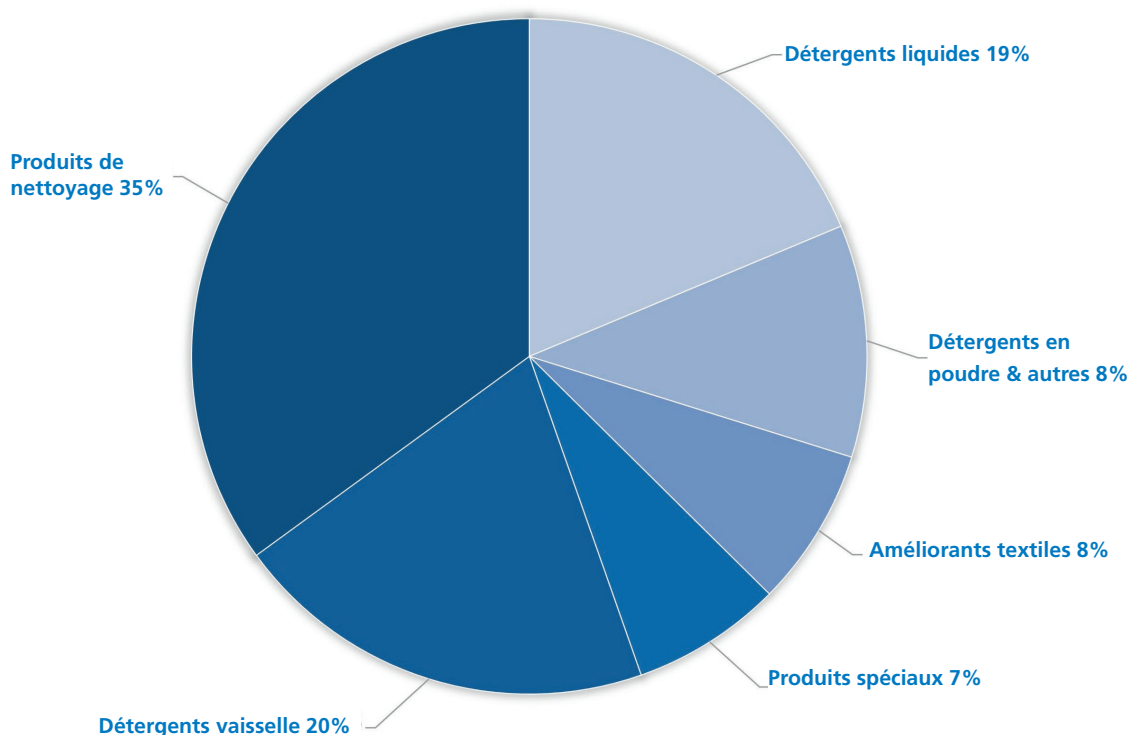
Détergents et produits de nettoyage

Les chiffres suivants ont été obtenus dans le cadre d'un partenariat avec NielsenIQ et reflètent l'ensemble du marché suisse des détergents et produits de nettoyage.

Ces chiffres sont basés sur une estimation des valeurs de scanning du panel NielsenIQ des ventes au détail. Des différences peuvent apparaître dans le total, car les chiffres des catégories de produits ont été arrondis.

Chiffre d'affaires CHF mio.	2023	2024	2025
(Prix à la consommation)	CHF	CHF	CHF
Détergents liquides	123.3	129.2	130.5
Détergents en poudre & autres	81.0	82.3	77.6
Améliorants textiles	49.7	53.1	53.0
Produits spéciaux	58.8	53.9	50.3
Détergents vaisselle	141.1	142.1	142.0
Produits de nettoyage	262.2	253.5	244.4
Total	716.2	714.1	697.8

2025

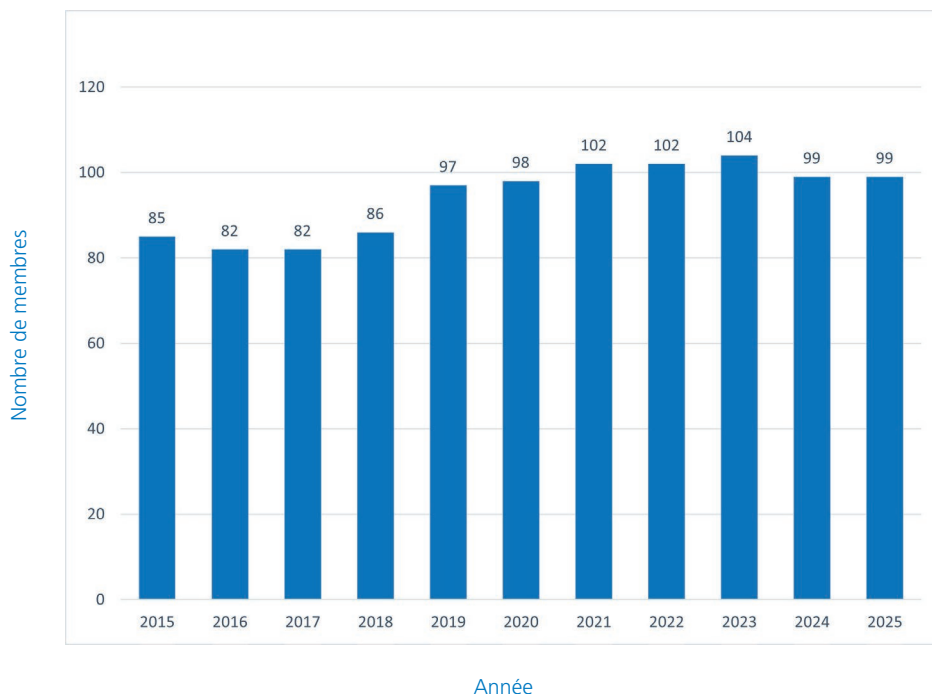


Évolution des effectifs

Le nombre de membres de la SKW est resté stable au cours de l'année. Les adhésions et les départs se sont équilibrés. Au 1^{er} janvier 2026, la SKW comptait 100 membres (contre 55 au 1^{er} janvier 2002). Le degré d'organisation s'établit encore autour de 90%.

Cette forte représentativité est un argument important pour le travail de l'association et constitue une base essentielle pour que les préoccupations de la SKW puissent trouver un écho auprès des responsables politiques, des autorités, des parties prenantes et des médias.

Nombre de membres 2015 - 2025



Personnel

Fin avril 2025, Mme Jasmin Jaghuri a quitté l'équipe du secrétariat de la SKW, pour relever un nouveau défi professionnel. Nous la remercions chaleureusement pour son engagement et sa collaboration au cours des 4 dernières années.

Mme Annette Blattmann lui a succédé à la SKW le 1^{er} avril 2025 et a pris en charge les tâches liées à la communication et au service aux membres.

Changement au sein de la direction

Après 23 ans d'activité couronnée de succès au sein de la SKW, son directeur de longue date, Dr. Bernard Cloëtta, a pris sa retraite bien méritée le 31 décembre 2025. Son fort engagement, sa grande compétence professionnelle et sa vision stratégique ont marqué l'association depuis son arrivée le 1^{er} octobre 2002. Sous sa direction, la SKW n'a cessé de se développer et a pu affirmer et renforcer durablement sa position dans un secteur en pleine mutation.

La SKW remercie chaleureusement M. Cloëtta pour son engagement exceptionnel, son travail précieux et son action au service de l'organisation et de ses membres.

Le 1^{er} novembre 2025, Mme Marija Bucher a pris ses fonctions de directrice désignée de la SKW et a pris la succession à la direction le 1^{er} janvier 2026. Mme Bucher est juriste et possède une longue expérience dans les domaines du droit, de la gestion d'entreprise et de la politique. Grâce à son expertise juridique, son esprit entrepreneurial et son expérience diversifiée, elle apporte un large éventail de compétences à l'association.

Elle s'est fixé pour objectif de façonner le développement futur de la SKW avec de nouvelles idées, pragmatisme et une vision ouverte sur les défis à venir, afin de préparer l'association à un avenir couronné de succès.



Marija Bucher

Liste des membres

au 31/12/2025

Alcina AG, Muttenz
Alpantex GmbH, Küssnacht ZH
ananné group GmbH, Rüslikon
ASM Aerosol-Service AG, Möhlin
Bath&BodyWorks, Zoug
Bayer (Suisse) AG, Zurich
Beiersdorf AG, Bâle
Belle Luce Cosmétiques Sàrl, Versegères
Bergerat SA, Pfäffikon SZ
Blidor AG, Baar
Blue Box Distribution AG, Kriens
Bolton Swiss S.A., Lugano Massagno
Bulgari Global Operations SA, Neuchâtel
Cellap Laboratoire SA, Châtel-St-Denis
Chanel SARL, Genève
Cosmétique SA Worben, Worben
Cosmotec SA, Vouvry
Coty Beauty Swiss SARL, Hünenberg
CRB S.A., Puidoux
Curaden AG, Kriens
CVL COCSMETICS SA, Morges
delta pronatura Schweiz AG, Muttenz
Dicopar SA, Münchenstein
Diversey - A Solenis Company, Münchwilen
Dobi-Inter AG, Suhr
Ecolab (Schweiz) GmbH, Reinach
Epigeneva AG, Kilchberg ZH
Estée Lauder GmbH, Zurich
Farfalla Essentials AG, Uster
FCC Fragrances, Cosmetics & Consulting SA, Aigle
Filabé of Switzerland AG, Schaffhausen
Frike Cosmetic AG, Ebnat-Kappel
GABA Schweiz AG, Therwil
Galderma SA, Zoug
Gerda Spillmann AG, Ittigen
HELVECOS AG, Bühler
Henkel & Cie. AG, Pratteln
INSTYTUTUM AG, Zoug
Intercosmetica Neuchâtel SA, Neuchâtel
JUST International AG, Walzenhausen
Juvena Marlies Möller AG, St. Margrethen
Kanebo Cosmetics (Europa) AG, Zurich
Kao Switzerland AG, Baar
Kärcher AG, Dällikon
Kenvue Switzerland, Rotkreuz
Lac Bleu Laboratoires SA, Zoug
La Colline Cellular Research Laboratories S.A., Sion
La Prairie Group AG, Zurich
Laboratoires Biologiques ARVAL SA, Conthey
Lalique Beauty SA, Zurich
Lifeforce GmbH, Küssnacht am Rigi
L'Oréal SUISSE SA, Vernier
L'Oréal SUISSE SA, Division Produits Professionnels, Vernier
Louis Widmer SA, Schlieren
Maison Noir SA, Zurich

Marwell AG, Münchenstein
Mavala SA, Genève
Mavex SA, Lamone
Mizensir SA, Meinier
MUSK Collection Switzerland, Wollerau
Naturalps Sàrl, Montreux
PFCH Luxe SA, Meyrin
Phytomed AG, Hasle/Burgdorf
Pierre Fabre (Suisse) SA, Allschwil
PM Care Systems AG, Zurich
PP Produits Prestiges SA, Montreux
Pramol-Chemie AG, Bazenheid
Procter & Gamble International Operations SA, Petit-Lancy
Proderma AG, Schötz
Rausch AG Kreuzlingen, Kreuzlingen
RB Hygiene Home Switzerland AG, Wallisellen
Reckitt Benckiser (Switzerland) AG, Wallisellen
Schaerer Schlaepfer AG, Rothrist
Schwabe Pharma AG, Küssnacht am Rigi
Schwarzkopf Professional Schweiz, Pratteln
skin689 (Switzerland) AG, Zurich
Soeder AG, Zurich
SOGLIO-PRODUKTE AG, Castasegna
Sorein-Fabrik GmbH, Pfäffikon
Steinfels Swiss, Winterthour
Swifiss AG, Urnäsch
Swiss Fragrance GmbH, Winterthour
T&MC Industry SA, Lugano
Tanner SA, Cham
Temmentec AG, Sumiswald
The Grooming Expert GmbH, Aesch
The Powder Company AG, Einsiedeln
Unilever Schweiz GmbH, Thayngen
Valeve SA, Fribourg
Vepochemie AG, Stallikon
Verfora AG, Villars-sur-Glâne
Wabool Produkte AG, Baar
WALA Schweiz AG, Berne
Walco Lin SA, Giubiasco
Weita AG, Aesch
Weleda AG, Arlesheim
Wella Switzerland SARL, Allschwil
Wetrok AG, Kloten
Winstons Cosmetics SA, Gebenstorf
Witty Vertriebs- und Controlling GmbH, Herisau
XOVÉ Laboratories Sàrl, Genève

Organes

Comité

Thomas Früh, Président (jusqu'en mai 2025)
Christian Koch*, Vice-président

Mark Brunner, Marwell AG
Sandra Banholzer*, Rausch AG Kreuzlingen
Frédéric Beyeler, L'Oréal Suisse
Heike Huber, Beiersdorf
Michael Jufer, Frike Group
Dr. Kristina Kraxner, GABA Schweiz AG
Dr. Beat Müller* Louis Widmer
Alfonso Saturno, Estée Lauder GmbH
Bernhard Schober, Unilever Schweiz
Marco Schwarz, Diversey – A Solenis Company
Christian Zimlich, Procter & Gamble

Membres d'honneur

Hans Rudolf Bircher, Zollikon
Klaus Erny, Ebnet-Kappel
Meinrad Schnider, Binningen
Rolf Münch, Oberwil

Secrétariat



Bernard Cloëtta
Dr. iur.,
Directeur jusqu'au
31/12/2025



Marija Bucher
Directrice à partir du
01/01/2026



Monika Moser
Finances et administration



Annette Blattmann
Communication,
Service au membres
(depuis le 01/04/2025)



Jasmin Jaghuri
Secrétariat,
Groupes spécialisés et
communication
(jusqu'au 30/04/2025)

Organe de contrôle

BDO AG, Zurich

* forment le Comité directeur

Représentations

International Association for Soaps, Detergents and Maintenance Products (A.I.S.E.)

National Associations Committee
Dr. iur. Bernard Cloëtta

Cosmetics Europe, The Personal Care Association

Active Association Members
Dr. iur. Bernard Cloëtta

economiesuisse

Délégué
Dr. Bernard Cloëtta

Commission pour les questions de concurrence
Dr. Bernard Cloëtta

Membre du groupe de travail accord de libre-échange Chine/Inde
Dr. Bernard Cloëtta

Membre du groupe d'experts pour la propriété intellectuelle (EGIP)
Dr. Bernard Cloëtta

GINETEX Switzerland

Comité
Dr. iur. Bernard Cloëtta

Association des industries des produits de soins corporels et des détergents (IKW)

Commission spécialisée Soins de beauté
Dr. Bernard Cloëtta

Commission spécialisée Détergents
Dr. Bernard Cloëtta

Commission spécialisée Produits de nettoyage et d'entretien
Dr. Bernard Cloëtta

International Associations Collaboration Committee (IAC)

Membre du comité
Dr. Bernard Cloëtta

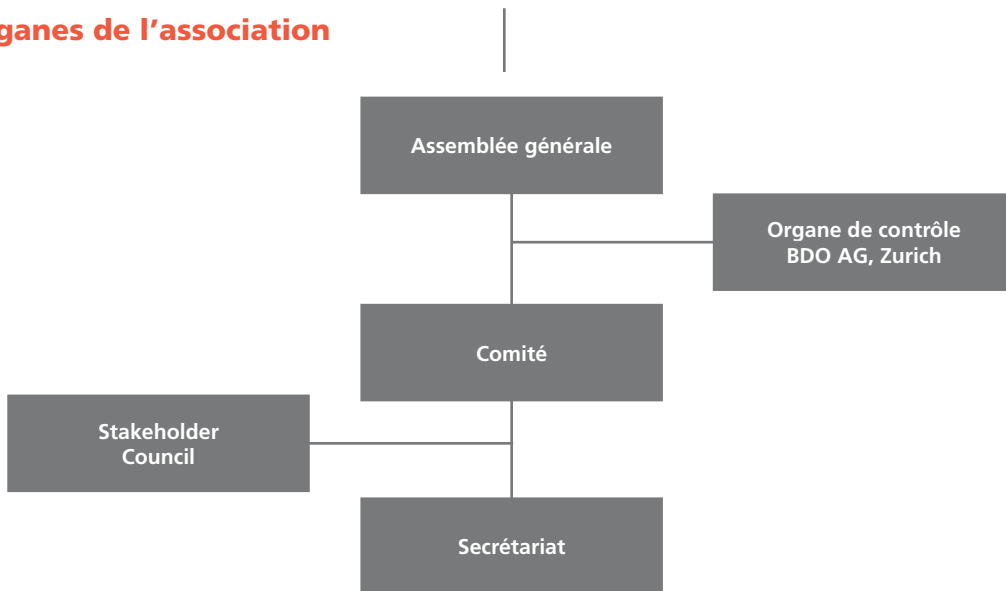
Go for Impact

Membre du comité du programme
Dr. Bernard Cloëtta

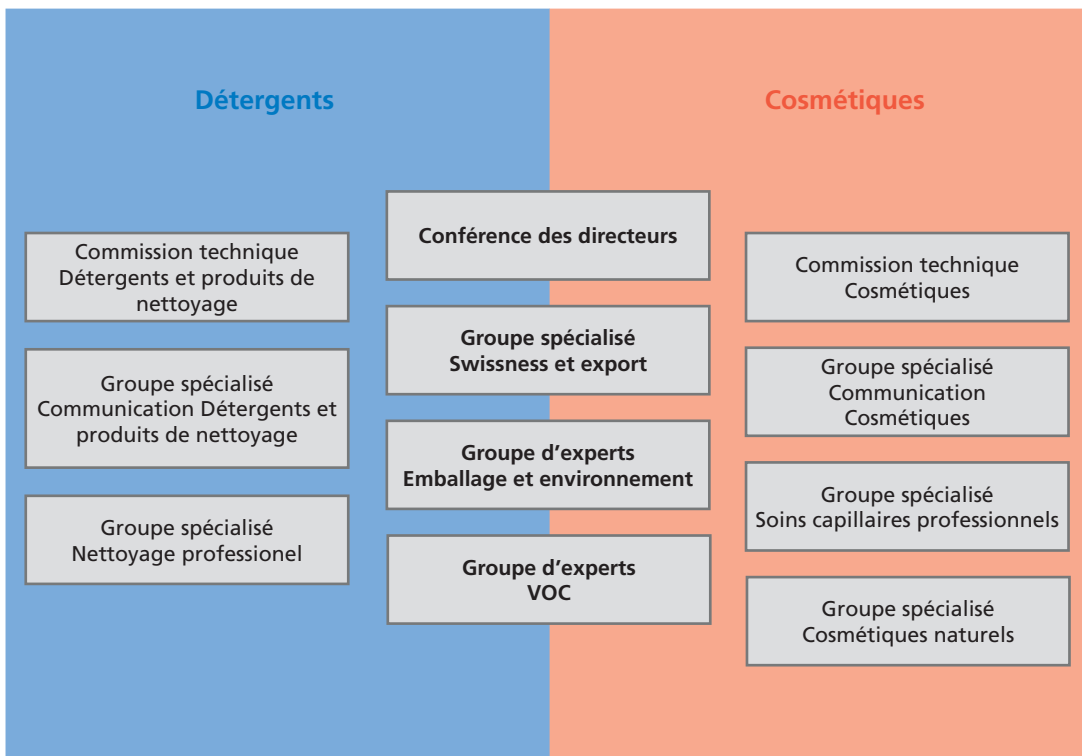
Swissness Enforcement

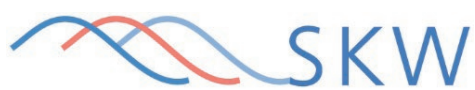
Membre du Comité directeur

Organes de l'association



Groupes spécialisés





Breitingenstrasse 3
CH-8002 Zurich

Téléphone: +41 43 344 45 80
E-mail: info@skw-cds.ch

www.skw-cds.ch

Mentions légales
Édition et création

Association suisse des cosmétiques
et des détergents SKW
www.skw-cds.ch

Traduction (EN et FR)
oneword GmbH